PROCÈS VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Laurent PEYRANNE, Jean-Pierre DEFRANCE, Yves BARRANQUE, Solange YEPES ARBOLEDA, Sylvie DELPRAT, Thierry MEUNIER

<u>Absents-excusés</u>: LESCURE Vincent, GALINIER Alexandre, BORNAREL Emmanuelle, Benoît GERMAIN, Lionel CHEVAL, Denis LEZAT

Secrétaire de séance : Yves BARRANQUE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASVS Délibération n° 2023/11/07-01

L'Association Sportive de la Vallée de la Save organise un tournoi de rugby des écoles. Ce tournoi va réunir plus de 800 élèves des écoles des communes de Menville, Launac, Lévignac, Thil, Bretx, Larra et Montaigut qui ont toutes initiées un cycle rugby depuis la rentrée avec l'aide gratuite de l'ASVS.

L'ASVS sollicite un don en médailles afin de remettre un souvenir à chacun de ces élèves.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € afin que l'ASVS puisse acheter les médailles pour ce tournoi de rugby des écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'ASVS.

SUBVENTION A LA RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS Délibération n° 2023/11/07-02

L'Office National des Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG) nous informe qu'il est mis en place un subventionnement pour la création, le déplacement ou la rénovation des monuments aux morts communaux. Ces subventions concernent uniquement les monuments sur lesquels figurent les noms de tous les morts nés ou domiciliés dans la commune tous conflits confondus.

L'aide forfaitaire attribuée est de maximum 20 % HT dans la limite de 1 600 € pour les communes de plus de 2000 habitants et 5 000 € pour les communes de moins de 2000 habitants. Dans certains cas, pour les petites opérations, l'aide peut être portée à 50 %.

Un devis d'OCCITANIE GRAVURE d'un montant de 1 846.90 € HT soit 2 216.28 € TTC a été transmis concernant les travaux de rechampissage des gravures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour effectuer une demande de subvention auprès de L'ONaCVG pour le rechampissage des gravures du monument aux morts de Bretx.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

URBANISME

Présentation des contrôles des Déclarations Attestant l'Achèvement des Travaux (DAACT) effectués par un agent du service urbanisme mutualisé de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans assermenté à compter de lundi 05/11/2023 pour le contrôle des conformités sur le territoire de la Communauté.

Les contrôles seront uniquement réalisés sur les PC et les DP soumis à de la taxe d'aménagement.

Par conséquent, toutes les autres autorisations d'urbanisme y compris les permis d'aménager ne feront pas l'objet d'un contrôle par le service Urbanisme de la CCHT.

De plus, les travaux effectués sans autorisation d'urbanisme seront contrôlés par les communes.

- PROCEDURE AMO
- DOSSIERS EN COURS
- <u>CHOIX DES MENUISERIES POUR LE BÂTIMENT DU SERVICE TECHNIQUE</u>: décision reportée lors du prochain conseil municipal

Le Maire Jean-Claude ESPIE Le secrétaire de séance Yves BARRANQUE